

# RGPD : information aux directeurs

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE : DES QUESTIONS À SE POSER

# RGPD : 4 lettres qui signifient

- ▶ **R**èglement
- ▶ **G**énéral
- ▶ sur la **P**rotection
- ▶ des **D**onnées personnelles

# Pourquoi un nouveau règlement?

- ▶ L'Éducation nationale produit aujourd'hui **un très grand nombre de données** liées à la vie scolaire, aux évaluations et aux résultats des élèves. Elles sont ainsi collectées, stockées et font l'objet de traitements par une multitude d'acteurs. Malheureusement, nous sommes souvent peu conscients de la réutilisation susceptible d'être faite de ces activités numériques.
- ▶ **Le règlement général européen sur les données personnelles (RGPD) et la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles** contribuent à créer un cadre de confiance par un renforcement des droits des usagers.
- ▶ **Le ministère de l'Éducation nationale doit impérativement s'assurer que les traitements et l'hébergement de ces données scolaires respectent strictement la vie privée des élèves et de leur famille, des professeurs et des personnels administratifs.**
- ▶ **L'information d'aujourd'hui est donc indispensable.**

# Principes clés

- ▶ **Donnée à caractère personnel** : toute donnée identifiée ou identifiable d'une personne physique
- ▶ **Traitement** : toute opération portant sur des données à caractère personnel quelque soit le procédé
- ▶ **Licéité** : il faut identifier le fondement du traitement (obligations légales, mission de service public, intérêt légitime...)
- ▶ **Finalité** : déterminer avant les objectifs du traitement. Elle est explicite, légitime et définie dès la conception
- ▶ **Minimisation** : collecte de données pertinentes et proportionnées à l'objectif poursuivi

# Données personnelles

5

## **Données d'identification**

- Il s'agit de toutes les **données d'identification personnelle** (nom, adresse, n° de téléphone, etc.), les **données d'identification émises par les services publics** (ex : n° de carte d'identité), les **données d'identification électronique et biométrique** (empreinte digitale, reconnaissance vocale, etc.).

## **Données physiques et psychiques**

- Toutes données sur la **description physique** d'une personne et sur les **opinions concernant sa personnalité ou son caractère**.

→ L'adresse est une donnée à caractère personnel même si l'identité de la personne n'est pas mentionnée car elle permet de géolocaliser un individu.

## Données concernant la santé

- Données sur la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, révélant des informations sur l'état de la personne. Toute information concernant une maladie, un handicap, un risque de maladie...

## Vie de la personne

- Informations sur les **habitudes de vie et de consommation** de la personne (autres que la vie sexuelle) et sur ses **activités de loisirs et intérêts**, sur ses habitudes, ses moyens de déplacement

## *Famille et logement*

- Informations concernant **les caractéristiques du logement** de la personne, l'affiliation et la situation de membres d'organisations diverses (clubs, associations, etc.), ou encore sur la **composition du ménage**.

## *Formation et données professionnelles*

- Informations sur toute **l'éducation, la formation et la qualification de la personne concernée**, ainsi que sur la **profession et l'emploi** de la personne (salaire, évaluation, sécurité).

**Les  
caractéristiques  
personnelles  
autres que celles  
visées par  
l'article 9**

- Il s'agit **de détails personnels** (âge, sexe, date de naissance, etc.) et des informations sur le statut d'immigration.

**Enregistrements**

- Tous les **enregistrement d'images et de sons** sur une personne.



## **Données bancaires et financières**

- Informations sur les **données d'identification bancaire et financière** (numéro de compte bancaire, de carte de crédit ou débit, de codes secrets), **revenu, dépenses**, emprunts, hypothèques et crédit, **allocation**, aides, dons...

## **Biens et services fournis / reçus**

- Informations sur toute **l'éducation, la formation et la qualification de la personne concernée**, ainsi que sur la **profession et l'emploi** de la personne (salaire, évaluation, sécurité)

## Données génétiques

- Données sur les caractéristiques génétiques héréditaires ou acquises d'une personne physique. Elles donnent des informations uniques et précises sur la physiologie ou l'état de santé de la personne.

## Données biométriques

- Données résultant d'un traitement technique spécifique sur les caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales d'une personne physique, qui permettent ou confirment son identification unique (image faciale, etc.).

# Données sensibles

- ▶ **Article 9 du RGPD :**
- ▶ origine raciale ou ethnique, opinions politiques,
- ▶ convictions religieuses ou philosophiques ou appartenance syndicale,
- ▶ données génétiques,
- ▶ données biométriques,
- ▶ données de santé,
- ▶ vie sexuelle ou orientation sexuelle

- **Principe** : le traitement de ces données est interdit
- **Exception** : consentement explicite et non équivoque de la personne concernée, sauvegarde des intérêts vitaux de la personne, données sont manifestement rendues publiques par la personne, exercice ou défense d'un droit en justice, intérêt public important

# Et vous, dans votre école ?

- ▶ Savez-vous précisément quelles données vous collectez?
- ▶ Sous quelle forme le faites-vous?
- ▶ A quoi servent-elles?
- ▶ Le principe de la collecte « à minima » est-il respecté? Autrement dit, êtes vous certains de ne pas demander d'informations inutiles? Ou la même informations sous différentes formes? Ou à différents moments de l'année?

# Et la sécurité, y avez-vous pensé ?

- ▶ Quelles données contient votre ordinateur fourni par la municipalité et qui vous permet d'exercer votre mission de directeur?
- ▶ La municipalité vous offre un nouvel ordinateur. Formidable ! Mais que contient le vieil ordinateur quand il quitte l'école après de bons et loyaux services? Des données personnelles?
- ▶ Votre ordinateur, vos fichiers sont-ils protégés par des mots de passe?
- ▶ Et en cas de vol, que faire?

# Les droits des personnes sur leurs données personnelles

- ▶ Transparence
- ▶ Information et accès aux données
- ▶ Droit de rectification
- ▶ Droit à l'effacement « droit à l'oubli »
- ▶ Droit à la limitation
- ▶ Droit à la portabilité des données
- ▶ Droit d'opposition

# Des outils à votre disposition

- ▶ [3 quizz pour mieux comprendre](#)
- ▶ Un document édité par Canopé envoyé dans toutes les écoles. [Document Canopé](#)
- ▶ Une version simplifiée de ce même document. Vous y retrouverez le lien vers les quizz ainsi qu'un lien vers les autorisations officielles d'Eduscol. [Document simplifié](#)
- ▶ Une version spécifique à l'ENT de l'autorisation de captation d'image. [Autorisation pour l'ENT](#)



# En cas de problème ou de question :

17

- ▶ Contacter votre ERUN (moi donc!!)
- ▶ Consulter la FAQ qui sera mise en place sur le site internet de l'inspection. Nous l'alimenterons avec les questions concrètes que vous vous poserez.
- ▶ En dernier recours, contacter la spécialiste du RGPD pour l'académie :
  - Bourbon Pascale, Déléguée académique à la protection des données
  - Courriel fonctionnel [dpo@ac-lille.fr](mailto:dpo@ac-lille.fr)